

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-CORSE

**COMMUNE DE CALENZANA**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2022**

**N° 8-2023**

L'an deux mille vingt-trois et douze avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
13	4	2

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, MANICACCI L, ORSINI E, Adjoints ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, GUGLIELMACCI C, MARANINCHI F, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

VOTE		
pour	contre	abstentions
15	0	0

Absents : MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, FILIPPI S, WEBSTER B.

Excusés ont donné pouvoir : JACQ P, ALBANO P-S.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date de la convocation  
**06/04/2023**

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Date d'affichage  
**06/04/2023**

Le Conseil Municipal,  
Sur rapport du Monsieur le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le budget primitif 2022 de la Commune de Calenzana ;  
Vu le compte administratif de l'exercice 2022 ;

**I- CONSTATIONS DES RESULTATS**

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y lieu au préalable, pour le Conseil municipal, de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2022 :

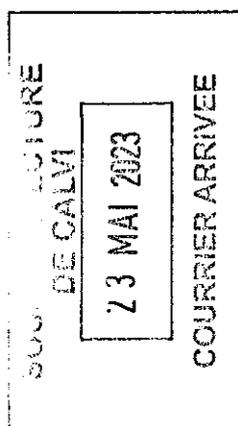
**OBJET**

**AFFECTATION DU  
RESULTAT 2022**

**SEA M 49**

Section de fonctionnement		Montant en euros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2022 (solde dépenses /recettes)	- 34 557.42 €
2	Résultat antérieur 2021 reporté	+ 221 917.78 €
4=1+2+3	<b>Résultat de clôture 2022 à affecter</b>	<b>+ 187 360. 36 €</b>

Section d'investissement		Montant en euros
5	Résultat budgétaire de l'exercice 2022 (solde dépenses / recettes)	- 603 005. 25 € (déficit)
6	Résultat antérieur 2021 reporté	+ 7 267.68 €
7= 5+6	Résultat de clôture 2022	- 595 737.57. 91 (déficit)
8	Restes à réaliser en dépenses	863 030.00 €
9	Reste à réaliser en recettes	343 200.00 €
10	Solde des restes à réaliser	519 830.00 €
<b>11</b>	<b>Total</b>	<b>1 115 567.57 €</b>



## **II. AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section d'exploitation d'un montant de 187 360.36 euros en tout ou partie soit au financement de la section de fonctionnement, soit au financement de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal l'option suivante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>MONTANT</b>
12	<b>Au financement de l'investissement 2023 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2023)</b>	
13	<b>En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 du budget 2023)</b>	<b>187 360.36 €</b>
14	<b>TOTAL</b>	<b>187 360.36 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire et,  
Après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus ;

**PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana ([www.calenzana.fr](http://www.calenzana.fr)) pendant le délai deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,



Monsieur François MARCHETTI



Pierre GUIDONI.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le  
Et de la publication le

SOUS-PREFECTURE  
DE CALVI

23 MAI 2023

COURRIER ARRIVEE